



NOTE DU BCC SUR LE COMMERCE

BUREAU DE COORDINATION DU COMCEC

Mai 2026

NOTE SUR LA COOPÉRATION COMMERCIALE

1. Introduction

Le financement du commerce extérieur constitue le principal pilier pour le fonctionnement et l'expansion du commerce international en permettant aux entreprises de gérer les contraintes de fonds de roulement et d'atténuer les risques de paiement et de livraison tout au long du cycle commercial. Le fait que le commerce international repose largement sur les mécanismes de crédit et de garantie plutôt que les transactions de paiement d'avance fait du financement du commerce extérieur un élément indispensable à l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales. A cet égard, un système de financement du commerce extérieur efficace est constitué de dispositions institutionnelles, d'instruments financiers et de mécanismes d'incitation qui permet aux exportateurs et importateurs de mener leurs opérations de commerce international avec un risque minimal et une gestion efficace de leur trésorerie. En conséquence, le développement et la mise en œuvre efficace des instruments de commerce extérieur au niveau national sont essentiels pour la diversification des exportations, le soutien de la croissance économique, l'augmentation de l'emploi et le renforcement de la compétitivité en exportation.

Cependant, malgré ce rôle critique, un déficit de financement du commerce important et croissant persiste au niveau mondial. Ce déficit est particulièrement évident dans les régions telles que l'Afrique et l'Asie et a tendance à s'accroître davantage pour les PME, limitant ainsi la participation des entreprises au commerce international. En outre, les contraintes liées au marché telles que la perception accrue du risque par les banques, l'insuffisance des garanties et l'historique de crédit limité, les exigences de fonds propres et de liquidité imposées aux banques restreignent également l'offre de financement du commerce. En plus, les incertitudes géopolitiques, la numérisation limitée des processus financiers et les frais d'administration élevés découlant d'une documentation complexe compliquent davantage l'offre de financement du commerce, en particulier dans les pays en voie de développement.

Dans ce contexte, assurer un accès aux sources financières abordables et fiables apparaît comme une priorité politique clé pour plusieurs économies en voie de développement, en particulier pour les Pays Membres de l'OCI. Malgré leur potentiel d'exportation considérable et inexploité, les pays membres de l'OCI continuent de détenir une part du commerce mondial inférieure aux attentes, en raison d'un accès limité au financement et de faibles niveaux de numérisation. A cet égard, le renforcement des systèmes de finance du commerce et l'amélioration de l'accès aux instruments financiers contribueront à l'amélioration de la capacité d'exportation, l'expansion des volumes de commerce et à permettre aux pays membres de réaliser plus efficacement leur potentiel commercial.

Compte tenu de l'importance du sujet, le Groupe de Travail sur le Commerce du COMCEC (GTC) a consacré ses 26^{ème} et 27^{ème} Réunions au «Développement des Instruments Efficaces de Financement du Commerce pour l'Augmentation de l'Exportation dans les Pays Membres de l'OCI».

2. La Coopération dans le Domaine du Commerce sous l'égide du COMCEC

a) Les 26^{ème} et 27^{ème} Réunions du Groupe de Travail sur le Commerce

Le 26^e Groupe de Travail sur le Commerce (GTC) sera tenu en ligne avec le thème "*Développement des outils efficaces de financement du commerce pour accroître les exportations dans les Pays Membres de l'OCI*" le 20 avril 2026. Au cours de la réunion, le premier projet du rapport de recherche sur ce sujet qui contribuera aux efforts des pays membres pour renforcer le développement des outils effectifs de financement du commerce dans leurs pays respectifs a été discuté.

Par ailleurs, au cours de la Réunion, les expériences et les perspectives des Pays Membres et des Organisations Internationales en ce qui concerne le développement des outils efficaces de financement du commerce pour accroître les exportations ont été partagées avec les participants. La version finale du rapport sera soumise à la 27^{ème} réunion du GTA qui doit se tenir en les 14-15 Septembre 2026 à Ankara.

Tous les documents préparés en vue des Réunions du Groupe de Travail sont disponibles sur le site Web du COMCEC (www.comcec.org).

b) Projets et Programmes Importants

I. SPC-OCI

Depuis l'établissement du COMCEC, le commerce a été l'un des domaines les plus importants de coopération. En vue de développer le commerce entre les Pays Membres de l'OCI, le COMCEC a lancé plusieurs programmes et projets afin d'atteindre cet objectif. Le Système de Préférences Commerciales entre les États Membres de l'OCI (SPC-OCI) est l'un des projets les plus importants du COMCEC pour le développement du commerce intra-OCI.

Le SPC-OCI repose principalement sur trois accords, à savoir: l'Accord Cadre, le Protocole sur le Schéma des Tarifs Préférentiels (PRETAS) et les Règles d'Origine. Pour adhérer au système, les États Membres doivent remplir deux conditions en même temps, à savoir la ratification des trois Accords du SPC-OCI et la soumission des listes de concession au Secrétariat du CNC. Par ailleurs, certaines mesures devraient être prises par les Pays Membres pour une exécution efficace du Système, comme imprimer les Documents de Certificats d'Origine du SPC-OCI, transmettre les spécimens des empreintes des cachets au Secrétariat du Comité des Négociations Commerciales (CNC) et compléter les mesures législatives et administratives internes nécessaires.

La base légale du SPC-OCI a été achevée en 2011 et le nombre requis des États membres pour la mise en œuvre du système a été atteint à la fin de 2014. Ces pays sont le Bangladesh, l'Iran, la Jordanie, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la Türkiye, Bahreïn, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes Unis, le Koweït, le Qatar et Oman.

Conformément aux décisions pertinentes de la 37^{ème} Session Ministérielle du COMCEC et de la Réunion du Comité de Négociation Commerciale (CNC) qui s'est tenue en Juin 2021, le Système a été mis en vigueur à partir du 1^{er} Juillet 2022. La 37^{ème} Session Ministérielle du COMCEC s'est félicité de l'entrée en vigueur du Système et a demandé aux États Participants

qui ne l'ont pas encore fait, de finaliser leurs procédures internes et a appelé les Pays Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié les Accords SPC-OCI à le faire dans les plus brefs délais.

De plus, après l'opérationnalisation du Système, une série de Réunions du CNC ont été organisées en 2022 et 2023 pour considérer l'état de la mise en œuvre du Système dans leurs pays respectifs. Soulignant le rôle significatif du CNC dans la considération des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du SPC-OCI ainsi que dans la discussion de la feuille de route pour la période à venir, la 39ème Session du COMCEC a appelé les États Participants au SPC-OCI à participer activement aux réunions du CNC dans la période à venir et à faire rapport régulièrement au Secrétariat du CNC sur l'état de la mise en œuvre dans leurs pays respectifs.

La 39ème Session Ministérielle du COMCEC s'est également félicitée de la convocation des Honorables Ministres et Chefs de Délégation le 4 Décembre 2023 en marge de la 38ème Session Ministérielle du COMCEC où les Honorables Ministres et Chefs de Délégation ont délibéré sur les questions relatives à l'agenda commercial de l'OCI, en particulier le SPC-OCI. Ladite Session a également exprimé sa gratitude à la République de Türkiye pour s'être portée volontaire pour accueillir la Troisième Session du SPC-OCI au niveau ministériel en 2024 et a demandé à tous les Pays Membres de participer activement à cet événement important.

Conformément à la résolution pertinente de la 39ème Session Ministérielle du COMCEC, la Troisième Réunion Ministérielle du CNC SPC-OCI a été tenue les 9-10 Juin 2024 à Istanbul, Türkiye, pour élargir le champ d'application du Système sous la présidence du Ministère du Commerce de la République de Türkiye. La Déclaration Ministérielle d'Istanbul adoptée lors de cette Réunion a pris note des discussions initiales sur un projet de « Stratégie de Négociation et Plan de Travail pour l'Expansion Potentielle du SPC-OCI » et a chargé les autorités compétentes de poursuivre l'engagement dans le cadre du CNC.

En outre la 40ème Session Ministérielle du COMCEC a salué les décisions de la Troisième Réunion Ministérielle du CNC SPC-OCI a demandé la poursuite de l'examen technique en 2025 pour élaborer sur l'expansion potentielle du SPC-OCI avec une couverture de produits accrue et de nouvelles disciplines avec la participation des pays membres de l'OCI, qui ont signé et ratifié l'Accord-cadre SPC-OCI et d'autres pays membres intéressés, qui ne sont pas des parties de l'Accord-cadre, en tant qu'observateurs, afin d'assurer une composition plus large des membres.

La 40ème Session du COMCEC a également accueilli la réunion des honorables ministres et vice-ministres le 4 novembre 2024, à l'occasion de la 40ème Session du COMCEC, au cours de laquelle ils ont délibéré sur les questions relatives à l'agenda commercial de l'OCI, en particulier le SPC-OCI.

De plus, rappelant les résolutions pertinentes de la 40ème Session du COMCEC, la 41ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC a accueilli favorablement l'offre de la République de Türkiye d'abriter une Réunion du CNC le 9 septembre 2025 pour élaborer sur l'expansion potentielle du SPC-OCI à travers une couverture accrue des produits et de nouvelles disciplines et a appelé les Pays Membres de l'OCI qui ont signé et ratifié l'Entente-cadre du SPC-OCI à participer activement à cette réunion, tout en invitant les États Membres qui ne sont pas parties à l'Entente-cadre à participer à la réunion en tant qu'observateurs.

En outre, le Comité a également salué l'offre de la République de Türkiye d'accueillir une Réunion supplémentaire du TNC le 10 septembre 2025, à laquelle participeront les États

Membres ayant soumis leurs listes de concessions, spécifiquement pour discuter des questions liées à la mise en œuvre, et a exhorté les États Participants concernés à y prendre une part active.

Cependant, la réunion du TNC sur le SPC-OCI mentionnée ci-dessus s'est déroulée en coordination avec l'autorité hôte, le Ministère du Commerce de la République de Türkiye, avec succès à Ankara les 1er et 2 octobre 2025, avec la participation des Pays Membres de l'OCI, afin d'approfondir les possibilités d'élargissement du SPC-OCI.

Finalement, la 41e Session du COMCEC a salué les décisions de la réunion du SPC-OCI TNC susmentionnée des 1-2 et 2025 octobre 1-2 au niveau des négociateurs en chef, en particulier sa décision, en vue d'explorer les possibilités d'élargissement du SCP-OCI, d'engager des discussions préliminaires sur les défis liés à la mise en œuvre du PRETAS, les domaines et objectifs d'élargissement possibles, les considérations juridiques et les questions institutionnelles.

La 41e Sesssion du COMCEC exprimant également sa gratitude à la République de Türkiye pour s'être portée volontaire pour accueillir la prochaine réunion du CNC les 3-4 2026 Février 2026, elle a appelé les Pays Membres de l'OCI qui ont signé et ratifié l'Entente-cadre SPC-OCI à participer à cette importante réunion et invite les autres Pays Membres intéressés qui ne sont pas parties à l'Entente-cadre à y participer en tant qu'observateurs.

À cet égard, les réunions du SCP-OCI CNC se sont tenues virtuellement les 3 et 4 février 2026, organisées par la République de Turquie. Lors de la réunion, le Comité a demandé au Secrétariat du CNC, en collaboration avec la République de Türkiye et le Royaume d'Arabie Saoudite ainsi qu'avec d'autres pays membres intéressés, de préparer et de diffuser deux séries de questionnaires d'ici la mi-mars 2026 afin de recueillir un large éventail d'avis sur les principaux piliers, la portée et les modalités d'une éventuelle expansion du SCP-OCI et sur les questions de mise en œuvre, et de faire rapport à ce sujet lors de la prochaine réunion du CNC. Dans ce cadre, les questionnaires ont été préparés et diffusés aux Pays Membres de l'OCI.

Ledit CNC a également convenu de structurer ses futures réunions de manière thématique, conformément au mandat approuvé par la Session Ministérielle du COMCEC, en se concentrant successivement sur les défis de la mise en œuvre du PRETAS et du cadre actuel du SCP-OCI, les domaines d'élargissement possibles et les objectifs, ainsi que les considérations juridiques et les questions institutionnelles.

II. Centre d'Arbitrage de l'OCI

Les Centres d'Arbitrage sont les principaux mécanismes de règlement des litiges dans le commerce international. En raison de leur impact positif sur le développement du commerce international, un certain nombre de centres d'arbitrage régionaux et internationaux ont été établis, avec un nombre significatif de dossiers et une large portée.

Compte tenu de son importance. S.E. Recep Tayyip ERDOĞAN, Président de la République de Türkiye et Président du COMCEC, a proposé l'établissement du Centre d'Arbitrage de l'OCI à İstanbul pour le bénéfice des Pays Membres de l'OCI lors du 13ème Sommet Islamique tenu du 10-15 2016 avril 2016 à Istanbul, Türkiye. L'Accord concernant l'établissement du Centre d'arbitrage de l'OCI a été ratifié par le Parlement Turc et signé par S.E. ERDOĞAN le 18 Janvier 2020. Le Centre d'Arbitrage de l'OCI (OCI-CA) a été établi avec les efforts de la Chambre

Islamique de Commerce & de Développement (CICD) affiliée à l'OCI et l'Union des Chambres et des Bourses de Marchandises de Türkiye (TOBB) en Novembre 2021, à Istanbul.

L'OCI CA est devenu opérationnel et a commencé les activités pertinentes à la fin de l'année 2022. Le personnel administratif a été nommé par le Centre. Les Règles d'Arbitrage du Centre ont été complétées et approuvées par le Conseil d'Administration. Le Centre s'est engagé dans des activités promotionnelles et a signé des Protocoles d'Accord avec diverses parties prenantes. L'objectif du Centre est de faciliter le règlement des litiges commerciaux et d'investissement impliquant des personnes physiques ou morales parmi les Pays Membres de l'OCI, entre les Pays Membres de l'OCI et les Pays Non Membres de l'OCI ou les Institutions du Secteur Privé en reconnaissant les règles d'arbitrage traditionnelles, les règles de la Loi de la Charia et les mécanismes alternatifs de résolution des litiges.

La 37ème Session Ministérielle du COMCEC a fait bon accueil de l'opérationnalisation du Centre d'Arbitrage de l'OCI à Istanbul. En outre, les 38ème et 39ème Sessions Ministérielles du COMCEC et le 40ème Comité de Suivi du COMCEC ont appelé les Pays Membres à encourager leurs institutions pertinentes à participer activement aux activités du Centre d'Arbitrage de l'OCI en vue de faire usage des services fournis par le Centre.

De plus, le panel sous le thème « *Centre d'Arbitrage de l'OCI : «La Résolution Alternative Globale de Conflits»* » a été organisée le 10 juin 2024 à Istanbul par le Centre d'Arbitrage de l'OCI, en marge de « la troisième Réunion Ministérielle du SPC-OCI de l'OCI ».

Finalement, la 41ème Session Ministérielle du COMCEC et 41ème Réunion du Comité de Suivi du COMCEC ont reconnu le rôle important du Centre d'Arbitrage de l'OCI, en tant qu'institution affiliée à la CICD pour le règlement des différends, et a appelé les pays membres à encourager la participation active aux activités du Centre d'Arbitrage de l'OCI, afin de permettre l'utilisation des services fournis par le Centre à ceux qui en font la demande.

III. Programme PME du COMCEC

Considérant le rôle vital des PME pour les économies de l'OCI en terme de production, d'investissement, de l'emploi et de la croissance, un Programme de PME du COMCEC a été lancé lors de la 39e Session Ministérielle du COMCEC.

Dans le cadre du programme, les domaines thématiques tels que l'internationalisation des PME, le renforcement du partenariat entre les secteurs publics, privés et civils, l'utilisation des fonds pour créer un réseau entre les PME, l'échange de big data entre le secteur public et le secteur privé, le renforcement des capacités des ressources humaines des PME par une formation et un enseignement professionnel ont été identifiés en se basant sur une recherche approfondie et une enquête détaillée.

Afin de soutenir le développement des PME et de réaliser les objectifs du Programme, les projets des pays membres et des institutions pertinentes de l'OCI sont soutenus dans le cadre du Financement de Projets du COMCEC. Dans ce contexte, trois projets sont en cours de réalisation en 2026 :

Le Projet sur le «Renforcement des capacités institutionnelles des BSO pour concevoir des programmes numériques de soutien aux PME dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie» est en cours de mis en œuvre par la Corporation de Développement des Entreprises de Jordanie (JEDCO) en partenariat avec l'Oman et l'CICD. Son objectif est de renforcer la capacité des BSO en réalisant des programmes de soutien des PME dans le secteur du tourisme en ce

concentrant sur la transformation numérique. Le projet comprends une visite d'étude en Oman suivi d'un atelier de renforcement des capacités en Jordanie.

Le Pakistan met actuellement en œuvre le projet intitulé «Identification et Conception de la Structure Organisationnelle et du Modèle de Financement d'une Plateforme Multilatérale et Durable de Réseautage de l'OCI PME». Le projet est en cours de mis en œuvre par l'Autorité de Développement des Petites et Moyennes Entreprises (SMEDA) du Pakistan en partenariat avec Türkiye, le Sénégal et l'Égypte. L'objectif du projet est de développer un modèle organisationnel et financier durable pour une plateforme de réseautage SME à l'échelle de l'OCI. Le projet comprends une consultation virtuelle globale et un atelier à Islamabad.

Le Projet sur «l'Autonomisation des Agences de Développement des PME avec des Solutions de Financement Innovantes dans le Cadre du Réseau OIC-SMENET» est en cours de mis en œuvre par SESRIC en partenariat avec plusieurs pays membres de l'OCI. L'objectif du projet est de renforcer la capacité institutionnelle en matière de modèles de financement innovants pour les PME. Le projet comprends un programme de formation en ligne suivi par un atelier technique à Türkiye.

3. Instruments de soutien financier du COMCEC

A. Le mécanisme de financement de projet du COMCEC

Le Financement des Projets du COMCEC (FPC) est l'autre instrument important de la Stratégie. Les projets financés dans le cadre du FPC doivent servir la coopération entre les pays membres et doivent être conçus conformément aux objectifs et aux résultats attendus définis par la stratégie dans la section commerce. Les projets jouent également un rôle important dans la réalisation des recommandations politiques formulées par les pays membres lors des réunions du GTC.

En 2026, les quatre projets suivants ont été sélectionnés pour recevoir un soutien :

Le Bangladesh met actuellement en œuvre le projet intitulé «Renforcement de la surveillance du marché numérique et de la distribution des matières premières au Bangladesh». Le projet est en cours de mise en œuvre par le Ministère du Commerce en partenariat avec Türkiye. L'objectif principal de ce projet est de renforcer la capacité institutionnelle de la Corporation Commerciale du Bangladesh (TCB) par l'apprentissage des systèmes numériques de pointe utilisés en Türkiye pour le traçage des marchandises, la surveillance des marchés et la gestion stratégique de la distribution. Dans le cadre du projet, une visite d'étude sera effectuée à Türkiye et ensuite une activité de formation sera organisée au Bengladesh.

Les Maldives mettent actuellement en œuvre le projet intitulé «Renforcement des MPME maldiviens grâce à une Coopération Régionale et aux Échanges». Le projet est en cours de mise en œuvre par le Ministère du Développement économique en partenariat avec Türkiye. L'objectif principal du projet est de renforcer les MPME maldiviens par le renforcement des capacités, le partages des expériences et une coopération régionale. Dans le cadre de ce projet, un programme de Formation des Formateurs (FdF) sera organisé aux Maldives avec la contribution d'experts de Türkiye

La Palestine met actuellement en œuvre le projet intitulé «Renforcement des Capacités Numériques et Institutionnelles des Industries Palestiniennes du Vêtement et du Textile». Le projet est en cours de mise en œuvre par le Ministère de l'Économie nationale en partenariat avec la Jordanie. L'objectif principal du projet est de renforcer les capacités institutionnelles et numériques du PFGT en développant un système pilote d'adhésion et de reporting

numérique, tout en améliorant les compétences du personnel en matière d'outils numériques et de processus administratifs. Dans le cadre du projet, un système numérique pilote sera appliqué, suivi d'un programme de formation pour le personnel, d'un atelier technique pour valider et affiner le système, ainsi que d'un séminaire pour présenter le système finalisé et sensibiliser les parties prenantes.

Le Projet sur le «Renforcement des Capacités du Département de Métrologie au Suriname» est en cours de mis en œuvre par le Ministère des Affaires économiques, d'entrepreneuriat et d'innovation technologiques du Suriname en partenariat avec Türkiye et la Guyenne. L'objectif du projet est de renforcer la capacité institutionnelle, technique et opérationnelle du Département de la Métrologie en alignant les pratiques nationales de métrologie avec les normes régionales et internationales. Dans le cadre de ce projet, une activité de partage d'expériences entre pairs sera menée, comprenant une revue de la littérature, des consultations des parties prenantes, des enquêtes et des visites de terrain, suivies de la préparation d'un rapport d'étude complet identifiant les meilleures pratiques, les lacunes et une feuille de route pour renforcer le système de métrologie du Suriname.